

Assemblée des délégués

Procès-verbal N°01/22

Date : 01.04.2022 – 10h30
Lieu : Miège – Salle de gym
Présidence : M. Gilles Florey, président de l'assemblée des délégués

Présent(e)s :

Selon la liste annexée au PV

Excusé(s) :

Selon la liste annexée au PV

Procès-verbal :

Gaëlle Aponte Fournier, Antenne Région Valais romand (ARVr)

Relecture et corrections : Arnaud Buchard, Agglo Valais central

Ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
2. Accueil et approbation du PV 02/21
3. Rapport du coordinateur sur les projets en cours
4. Demande d'intégration à l'association Agglo Valais central : présentation et approbation
5. Périmètre fonctionnel de l'Agglo Valais central : présentation et approbation
6. Comptes 2021 de l'association Agglo Valais central : présentation et approbation
7. Stratégie 21-25 : présentation et suite de la démarche avec les délégués
8. Divers et questions

Documents distribués en séance :

- Rapport d'activités 2021 de l'association Agglo Valais central
-

2. ACCUEIL ET APPROBATION DU PV 02/21

Gilles Florey remercie les participants pour leur présence en nombre lors de cette quatrième assemblée des délégués de l'Agglo Valais central.

Il passe la parole à M. Stéphane Ganzer, Président de la Commune de Noble-Contrée, tout en le remerciant pour son accueil.

Ce dernier adresse quelques chaleureux mots de bienvenue en précisant que l'Agglo Valais central représente un partenaire important, qui contribue à faire face aux défis quotidiens de la Commune de Noble-Contrée dans différents domaines, notamment dans celui de la mobilité.

Gilles Florey confirme que les modalités prévues dans les statuts de l'association sont respectées et permettent de valider la tenue de l'assemblée.

Il stipule également que le procès-verbal de la dernière rencontre, organisée le 1^{er} décembre 2021 à Conthey, a été transmis au préalable par courrier électronique.

Il demande à l'assemblée si des modifications sont souhaitées sur ce PV, ainsi que l'ordre du jour proposé.

L'ordre du jour ainsi que le PV 02/21 sont acceptés à l'unanimité sans modification.

Léonard Evéquoz, directeur adjoint de l'Antenne Région Valais romand, est nommé scrutateur.

3. RAPPORT DU COORDINATEUR SUR LES PROJETS EN COURS

Rétrospective 2021

Le coordinateur présente une rétrospective des projets menés durant l'année 2021, par trimestre, et sur la base des thématiques suivantes :

- Secrétariat général ;
- Transports publics et mobilités douces ;
- Plan Directeur intercommunal (PDi) ;
- Suivi des projets d'agglomération.

Les détails figurent dans la présentation annexée au présent procès-verbal, ainsi que dans le rapport d'activités 2021 distribué à tous les participants lors de la séance.

Perspectives 2022

Sur la base des thématiques précédentes, Arnaud Buchard dresse également les perspectives de l'Agglo Valais central pour l'année 2022.

Secrétariat général

Les travaux du secrétariat général se poursuivront au travers de la coordination générale de l'association Agglo Valais central ainsi que par le soutien aux communes et la finalisation de la stratégie 21-25 en collaboration avec les élus communaux.

Transports publics et mobilités douces

Le développement d'offres sur les lignes de transport public urbain et régional au sein de l'Agglo Valais central continuera en collaboration avec les communes et le SDM. Une étude est d'ailleurs en cours avec le bureau Citec et en collaboration avec le SDM, afin de définir les principaux développements sur les lignes de transport public urbain et régional aux horizons 2025, 2030 et 2035. Celle-ci sera finalisée dans le courant du mois d'avril et transmise à toutes les communes pour prise de connaissance.

L'étude de liaison cyclable Sierre-Salquenen et du schéma directeur cyclable du coteau nord de Sion sera finalisée et un soutien sera apporté aux communes pour la réalisation des mesures proposées.

L'adjudication et la mise en œuvre du nouveau réseau de vélos en libre-service seront effectuées dans le courant de l'année 2022. La date de remise des dossiers est fixée au lundi 4 avril 2022.

Plan Directeur intercommunal

L'objectif annoncé est de finaliser le PDi, afin de pouvoir le transmettre au Conseil d'État pour approbation d'ici à l'automne prochain.

Suivi des projets d'agglomération

La mise en œuvre des mesures des PA2 et PA3 se poursuivra également en 2022.

Les mesures suivantes ont d'ores et déjà été transmises à l'Agglo Valais central pour faire l'objet d'une demande de cofinancement auprès de Berne :

- Réaménagement de la RCT9 en traversée du village de Vétroz ;
- Construction d'un arrêt et d'un rebroussement pour les bus au Centre Funéraire à Sion ;
- Requalification de l'Esplanade de la Gare à Sierre ;
- Aménagement d'un arrêt de bus et d'une place de rebroussement pour les bus à Savièse ;
- Construction de vélo stations au nord de la gare de Sierre.

Les réflexions en lien avec le projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) devront également débiter dans le courant de l'année en cours.

Le coordinateur conclut sa présentation en remerciant tous les acteurs pour leur collaboration ainsi que pour la qualité de la communication et des échanges quotidiens. Aucune question n'est posée par les membres de l'assemblée.

4. DEMANDES D'INTÉGRATION À L'ASSOCIATION AGGLO VALAIS CENTRAL : PRÉSENTATION ET APPROBATION

Les communes VACo de l'Agglo Valais central

Le coordinateur rappelle la définition du périmètre VACo, à savoir le périmètre défini par Berne, dans le cadre de son programme en faveur du trafic d'agglomération, et qui fixe la liste des communes ayant droit d'obtenir des contributions fédérales pour des infrastructures en lien avec la mobilité.

Pour l'Agglo Valais central, les communes suivantes sont reconnues par Berne :

- Arbaz, Ardon, Ayent, Chalais, Chippis, Conthey, Crans-Montana, Grône, Grimisuat, Noble-Contrée, Saint-Léonard, Savièse, Sierre, Sion, Vétroz, Vex, Veysonnaz.

Dans ce contexte, et afin de prendre part aux futures réflexions relatives au projet d'agglomération de 5^e génération, les communes de Crans-Montana et Veysonnaz ont adressé une demande d'adhésion à l'association Agglo Valais central

Modifications statutaires

Ces demandes impliquent une modification de l'article 4 des statuts, qui liste les membres de l'association Agglo Valais central.

De plus, selon l'article 23 des statuts, pour adhérer à l'association, toute commune doit préalablement soumettre sa demande à son assemblée primaire ou à son conseil général. Cela a été fait en date du 13 décembre 2021 pour Crans-Montana et du 14 décembre 2021 pour Veysonnaz. Les demandes ont été acceptées à l'unanimité au sein des deux communes.

Gilles Florey demande donc aux délégués de se prononcer sur ces deux demandes.

Les délégués valident à l'unanimité l'adhésion des communes de Crans-Montana et Veysonnaz, ainsi que les modifications statutaires devant être effectuées dans ce sens.

5. PÉRIMÈTRE FONCTIONNEL DE L'AGGLO VALAIS CENTRAL : PRÉSENTATION ET APPROBATION

Périmètre fonctionnel de l'Agglo Valais central

Dans le cadre du projet d'agglomération de 5^e génération, la Confédération a permis à l'Agglo Valais central de redéfinir son périmètre VACo en rajoutant ou supprimant d'éventuelles communes.

Une demande d'extension a donc été adressée dans ce sens à Berne, en date du 1^{er} mars 2022, pour les communes d'Icogne, Lens, Mont-Noble, Nendaz et Salquenen. La décision y relative est attendue pour le mois de juin 2022.

Au regard de l'adhésion des communes de Crans-Montana et Veysonnaz au sein de notre association, et la possible intégration des communes susmentionnées, le comité de direction propose de revoir le périmètre de réflexion (périmètre fonctionnel) de l'Agglo Valais central.

Pour rappel, dans les générations précédentes de projets d'agglomération (PA2 et PA3), le périmètre fonctionnel avait été limité à une altitude d'environ 1'100m, afin, notamment, de faire fi des problématiques touristiques et de recentrer les réflexions dans les zones urbaines.

Or, avec l'intégration de nouvelles communes fortement touristiques, des nouveaux enjeux sociaux liés à la crise sanitaire (télétravail) et des projets de mobilité d'envergure en Valais central (liaisons plaine-montagne), le comité de direction propose de ne plus tenir compte de cette limite d'altitude.

Il est également important de noter que cette limitation d'altitude, posée dans les PA2 et PA3, faisait office d'exception aux yeux de Berne, qui préfère voir l'ensemble des territoires communaux traités dans le cadre des projets d'agglomération.

D'un point de vue administratif, cela implique que la cotisation à l'association sera calculée sur l'ensemble des habitants et engendrera une augmentation des frais pour certaines communes (Ayent, Chalais, Nendaz).

Cela signifie surtout que les problématiques touristiques seront intégrées aux réflexions à venir et que d'importants subventionnements fédéraux pourraient être obtenus, dans le cadre du PA5, pour des infrastructures de mobilité, non seulement en plaine, mais également dans les stations.

Selon l'article 8 des statuts, l'assemblée des délégués est compétente pour décider du périmètre fonctionnel de l'Agglo Valais central.

Gilles Florey interroge donc les délégués sur ce point.

Les délégués acceptent, sans remarque ni question supplémentaire, l'extension du périmètre fonctionnel de l'association Agglo Valais central à l'ensemble des communes membres, sans limitation d'altitude.

6. COMPTES 2021 DE L'ASSOCIATION AGGLO VALAIS CENTRAL : PRÉSENTATION ET APPROBATION

Arnaud Buchard détaille les comptes 2021 de l'association Agglo Valais central ainsi que du projet AggloSion.

Olivier Cottagnoud sollicite le coordinateur afin de recevoir le bilan des comptes de l'Agglo Valais central, manquant lors de l'envoi des comptes. Celui-ci sera transmis lors de l'envoi du présent procès-verbal.

Le président passe la parole à M. Stéphane Germanier de la Fiduciaire des Alpes, pour qu'il puisse effectuer son rapport.

Celui-ci confirme que les deux comptabilités ont été vérifiées, qu'aucune anomalie n'a été détectée, et propose leur acceptation.

Gilles Florey invite donc les délégués à se prononcer sur ces comptes.

Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité des délégués.

7. STRATÉGIE 21-25 : PRÉSENTATION ET SUITE DE LA DÉMARCHE AVEC DES DÉLÉGUÉS

Gilles Florey passe la parole à Pierre Berthod, Président du comité de direction.

Ce dernier remercie Arnaud Buchard pour la qualité de son travail ainsi que l'Antenne Région Valais romand pour le soutien administratif ainsi que les échanges d'expériences apportés.

Il profite également de l'occasion pour présenter aux délégués les résultats du travail mené par le comité de direction en lien avec l'établissement de la stratégie 21-25 de l'association Agglo Valais central.

Pierre Berthod relève l'importance de fonctionner avec l'implication des délégués et de toutes les communes pour rédiger cette stratégie et proposer une vision, des axes et des défis qui soient partagés par tous les membres de l'association.

Pour cela, il propose aux délégués de se réunir au cours d'un atelier de réflexion suivi d'un repas, en date du 14 septembre prochain.

Une invitation formelle suivra.

8. DIVERS ET QUESTIONS

Olivier Cottagnoud prend la parole à propos des PDi. Il partage son inquiétude concernant un éventuel blocage des PAZ et RCCZ communaux en cas de non-avancement de ce projet intercommunal.

Il précise que les communes doivent impérativement donner l'impulsion afin d'aller de l'avant avec ce projet, car ce n'est ni le rôle du coordinateur, ni celui de l'Antenne Région Valais romand, d'effectuer le travail des communes. L'Agglo Valais central joue essentiellement un rôle de coordination dans le cadre de ce projet, qui doit être réalisé par les communes, pour les communes.

Il souhaite également intervenir sur la lenteur de la mise en œuvre de certaines mesures en lien avec les transports publics, tant à l'échelle intercommunale qu'au niveau du Service de la Mobilité (SDM).

Il ajoute également que le taux de réalisation des mesures des PA2 et PA3 sera évalué lors du dépôt du PA5 et que, comme l'a mentionné le Conseiller d'État Christophe Darbellay, si certaines mesures ne sont pas exécutées et que le cofinancement fédéral des PA2 et PA3 est définitivement perdu, des comptes devront être rendus à la population.

Concernant le PDi, Arnaud Buchard prend la parole et souhaite rassurer les communes sur l'avancement de ce projet. Il précise que, même si la coordination d'un PDi à l'échelle de 17 communes prend un certain temps, la phase stratégique touche à son terme et reste confiant quant au dépôt de ce projet auprès du Conseil d'État à l'automne prochain.

Laurence Salamin ajoute qu'il faudra laisser un certain temps aux communes pour analyser le PDi avant validation.

Sur le point des mesures relatives aux transports publics, Arnaud Buchard précise que des échanges sont en cours avec le SDM, notamment sur les questions de tarification et que celui-ci sera également interpellé au sujet de la mise en œuvre des mesures.

Stefan Burgener attire l'attention sur le fait que plusieurs sections du service peuvent être impliquées selon les thématiques traitées et que les cibler peut permettre de gagner en efficacité.

La question de la tarification est, par exemple traitée par la section transports, alors que les questions relatives aux infrastructures et à la mise en œuvre des mesures incombent à la section INFRA. Le coordinateur prend bonne note de cette remarque et se dirigera donc vers les personnes compétentes au sein de ces sections.

Sur demande de Pierre Berthod, Léonard Evequoz évoque également la rencontre des Antennes régionales avec le Conseil d'État concernant les agglomérations. Il confirme que la rédaction d'un cahier des charges est en cours et qu'une étude sera mandatée sur la question de la gouvernance des agglomérations dans notre Canton.

Il s'agira, notamment, de préciser les implications du Canton dans ces projets et les aspects liés aux ressources humaines nécessaires à la gestion et à la mise en œuvre des mesures cofinancées par la Confédération.

Gilles Florey remercie tous les participants ainsi qu'Arnaud Buchard pour son engagement au travers de son poste de coordinateur.

L'assemblée est levée à 11h30.

Miège, le 01.04.2022 / GA

Gaëlle Aponte Fournier



Arnaud Buchard

Coordinateur de l'Agglo Valais central



Liste des présences - Assemblée des délégués 01/22 - Miège

Présents	
BALET Yves	Chef du service des constructions, Commune de Nendaz
BENEY Christophe	Président, Commune d'Ayent
BERTHOD Pierre	Président, Ville de Sierre
BITSCHNAU Christian	Vice-président, Ville de Sion
BONVIN Jean-Michel	Président, Commune d'Arbaz
BROCCARD Pierre-Marie	Président, Commune d'Ardon
BURGENER Stefan	Chef de la section transports, SDM
CARRON Grégory	Directeur, Antenne Région Valais romand
CLERC Jean-Marie	Préfet du district de Conthey
COTTAGNOUD Olivier	Président, Commune de Vétroz
DEGEN Vincent	Conseiller communal, Commune de Savièse
DELALOYE Stéphane	Ingénieur de ville, Ville de Sierre
DUMOULIN Marius	Préfet du district de Sion
DUMOULIN Sylvain	Président, Commune de Savièse
EVEQUOZ Léonard	Directeur adjoint, Antenne Région Valais romand
FLOREY Gilles	Président, Commune de Salquenen
FOURNIER Charles-Henri	Vice-président Commune de Nendaz
GANZER Stéphane	Président, Commune de Noble-Contrée
GERMANIER Christophe	Président, Commune de Conthey
MASSEREY ANSELIN Sylvie	Présidente, Commune de Chalais
METRAILLER Justin	Conseiller communal, Commune de Noble-Contrée
PANNATIER Didier	Conseiller communal, Commune de Grône
PANNATIER Stéphane	Conseiller communal, Commune d'Ardon
PARDO Nadine	Conseillère communale, Ville de Sion
PRALONG Nicolas	Président, Commune de St-Léonard
REY David	Vice-président, Commune de Chippis
REYNARD Vincent	Vice-président, Commune de Savièse
SALAMIN Laurence	Architecte de ville, Ville de Sierre
VARONE Philippe	Président, Ville de Sion
VUIGNER Raphaël	Président, Commune de Grimsuat
Excusés	
DEFAGO Aurélie	Aménagiste, SDT
DONDAINAZ Patrick	Chef du service des finances, Ville de Sion
FRAGNIERE Frédéric	Président, Commune de Nendaz
GERMANIER Philippe	Conseiller communal, Commune de Conthey
JOLIAT Georges	Ingénieur de ville, Ville de Sion
JOLLIEN Dany	Conseiller communal, Commune de Conthey
KEMPF Vincent	Urbaniste de ville, Ville de Sion
KENZELMANN Pierre	Conseiller communal, Ville de Sierre
LAMON Anthony	Conseiller communal, Ville de Sierre
MARCLAY Raphaël	Conseiller communal, Ville de Sion
MENOU D Sébastien	Vice-président, Commune de Vex
METTAN Nicolas	Chef de service, SDT
PAPILLOUD Stéphane	Conseiller communal, Commune de Vétroz
PERRUCHOUD Olivier	Président, Commune de Chippis
SAUTHIER Patrick	Chef d'arrondissement, SDM
SAVIOZ Valérie	Conseillère communale, Commune de Chalais
SCHMID Carole	Conseillère communale, Ville de Sion